

*Les Présidents*

**Monsieur François BAYROU**  
Premier ministre

Paris, le 09 janvier 2025

*à l'Président*  
Nos réf. : CS001/2025

**Objet** : Crise assurantielle dans les Outre-mer et ses conséquences sur l'avenir économique et social de la France ultramarine.

Monsieur le Premier ministre, *Cher François,*

Vous avez été nommé Premier ministre et nous tenons à vous adresser en cette circonstance nos sincères et chaleureuses félicitations. Les défis que vous avez à relever sont nombreux, particulièrement dans les Outre-mer où les urgences s'accumulent : la reconstruction de la Nouvelle-Calédonie, la renaissance de Mayotte, les enjeux relatifs au pouvoir d'achat, à la formation et à l'emploi, les enjeux de financement de l'économie et la crise assurantielle.

En effet, les problématiques d'assurance et de réassurance outre-mer sont anciennes. Elles découlent d'abord de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques aux effets désastreux sur ces régions, à l'image de l'ouragan Irma dans les Iles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et du cyclone Chido à Mayotte, alors même que peu d'opérateurs de l'assurance interviennent sur ces territoires.

Dans ce contexte, la multiplication récente des situations d'émeutes, en Nouvelle-Calédonie puis en Martinique, a créé une prise de conscience pour les assureurs en place que ces régions n'étaient plus rentables, entraînant un risque de retrait et hypothéquant ainsi sévèrement l'avenir économique et social de la France ultramarine.

Interpellé sur ces sujets le 6 novembre 2024 à l'Assemblée Nationale lors des questions d'actualité au Gouvernement, Antoine Armand, alors ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, affirmait que « *les assurances resteront présentes dans l'ensemble de nos territoires parce que la France est partout où elle doit être* ». Sans une forte mobilisation et des décisions concrètes de l'État, nous savons aujourd'hui qu'il n'en sera rien.

Generali, Allianz et Groupama ont annoncé limiter considérablement la couverture des risques liés aux émeutes en Nouvelle-Calédonie, aux Antilles, en Guyane ou encore à La Réunion. Certains contrats sont résiliés purement et simplement, d'autres sont renouvelés avec des hausses tarifaires insoutenables pour les entreprises locales, ou sans la garantie émeutes. Les effacements des assureurs entérinent la disparition de ces garanties vitales et plongent mécaniquement les entreprises dans une situation alarmante : un bâtiment qui serait pillé puis brûlé ne serait plus assuré, les pertes d'exploitation des entreprises ne seraient plus compensées. Qui pourrait l'imaginer ? Qui pourrait se projeter dans un tel univers ? Qui pourrait accepter d'investir et de reconstruire dans ces conditions ? Personne. Cela serait un coup d'arrêt à la création de richesse et d'emplois dans les Outre-mer.

Premières victimes des émeutes, les entreprises locales ont été pillées ou incendiées. Les dégâts sont démesurés eu égard à la taille des territoires et du marché. Avant même d'être remises, les entreprises affrontent parfois des refus d'indemnisation, une hausse des primes pour

les garanties encore disponibles, une raréfaction des contrats d'assurance adaptés et une déstabilisation accrue d'un tissu économique déjà considérablement fragilisé. Outre le fait de ne pas avoir été encore remboursées des pertes et des dégâts subis, les entreprises se retrouvent dans l'impossibilité de s'assurer et voient leur accès au crédit se complexifier. Sans couverture, difficile, voire impossible de convaincre une banque de financer un projet. La Fédération Bancaire Française reconnaît elle-même que le problème assurantiel constitue un frein majeur à la relance du financement bancaire, préalable pourtant indispensable à la relance économique, et plus encore à la reconstruction.

Cette crise assurantielle affectant les entreprises risque fortement de se répercuter sur les assurances des particuliers si les assureurs venaient à quitter les territoires. Cette crise assurantielle participe enfin à diffuser une image dramatique des Outre-mer auprès de la population, des touristes et des investisseurs. L'image de régions où la sécurité des personnes, des biens et des investissements ne serait pas garantie.

Comme tout acteur économique, les compagnies d'assurance ont besoin d'un environnement sécurisé où les mouvements sociaux ne remettent pas en cause l'ordre public. Or, la confiance en la capacité de la puissance publique à maintenir l'ordre public s'est considérablement étiolée ces derniers mois. Certains réassureurs internationaux, dont la position détermine largement celle des assurances, estiment aujourd'hui le risque émeutes aussi récurrent et violent en France qu'il peut l'être dans des pays en développement.

La problématique assurantielle outre-mer reflète une tendance inquiétante, celle de la remise en cause générale de la couverture des risques dans les Outre-mer. Aggravée par l'incapacité récente de l'Etat à assurer ses missions régaliennes essentielles, la question assurantielle outre-mer est révélatrice d'une faille systémique qu'il est urgent de corriger.

Dans un tel contexte, la seule solution viable passe par la création d'un fonds spécifique au risque émeutes mutualisé. L'Etat devra pleinement y assumer ses responsabilités en y apportant une garantie renforcée, par exemple par l'intermédiaire de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), pour que la couverture du risque émeutes, mouvements populaires et vandalisme soit sécurisée. En parallèle, il conviendrait de faciliter les recours indemnitaires des assureurs visant à engager la responsabilité de l'Etat pour les dommages et pertes subies, dès lors que la puissance publique a failli dans sa mission de préservation de l'ordre public.

La problématique de l'extension et de l'adaptation du régime de catastrophe naturelle, pour inclure davantage de situations propres aux Outre-mer, tout en accélérant les procédures d'indemnisation, doit également être posée.

Enfin, des réflexions devraient être menées visant à trouver les moyens, par des mesures fiscales incitatives par exemple, d'attirer davantage d'assureurs outre-mer afin d'encourager la concurrence et offrir des contrats adaptés aux réalités locales.

Devant l'ampleur de la tâche et l'urgence de la situation, les signataires appellent le Gouvernement à ce que des réponses concrètes soient apportées dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de notre haute considération.

*Nein pour son attention sur ce sujet  
difficile et urgent,  
Amicalement,*

**Hervé Mariton**  
Ancien ministre  
Président de la FEDOM



**Pour la Guadeloupe :**

Bruno BLANDIN, président de l'UDE-MEDEF Guadeloupe  
Catherine CADROT, présidente de l'UMIH Direct Guadeloupe  
Franck DESALME, président des MPI Guadeloupe et de l'IGUAVIE  
José GADDARKAN, président de la FRBTP Guadeloupe  
Patrick VIAL-COLLET, président de la CCI Îles de Guadeloupe  
Simon VAINQUEUR, président de la CMA Guadeloupe

**Pour la Guyane :**

Emmanuel BAZIN DE JESSEY, président de la FRBTP Guyane  
Thomas CAPARROS, président de l'Interprobois Guyane  
Thara GOVINDIN, présidente du MEDEF Guyane  
Laurent MIRABEL, président des MPI Guyane  
Carine SINAÏ-BOSSOU, présidente de la CCI Guyane

**Pour la Nouvelle-Calédonie :**

David GUYENNE, président de la CCI Nouvelle-Calédonie  
Elizabeth RIVIERE, présidente de la CMA Nouvelle-Calédonie  
Mimsy DALY, présidente du MEDEF Nouvelle-Calédonie  
Christophe NIAUTOU, président de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie (CAPNC)

**Pour la Martinique :**

Jean-Yves BONNAIRE, président de Contact-Entreprises  
Philippe JOCK, président de la CCI Martinique  
Charles LARCHER, président de l'AMPI Martinique  
Emmanuel LISE, président du Cluster Maritime Martinique  
Christophe LUPON, président de l'UMIH Martinique  
Steve PATOLE, président de la FRBTP Martinique  
Catherine RODAP, présidente du MEDEF Martinique  
Henri SALOMON, président de la CMA Martinique

**Pour Mayotte :**

Mohamed ALI HAMID, président de la CCI Mayotte

Carla BALTUS, présidente du MEDEF Mayotte

Julian CHAMPIAT, président de la FMBTP

**Pour la Polynésie française :**

Kelly ASIN MOUX, président de la CCISM Polynésie

Steve HAMBLIN, président du MEDEF Polynésie

**Pour La Réunion :**

Michel DIJOUX, président de l'ADIR Réunion

Didier FAUCHARD, président du MEDEF Réunion

Philippe LABRO, président du Syndicat du sucre de La Réunion

Anthony LEBON, président de la FRBTP

Gérard LEBON, président de la CPME Réunion

Bernard PICARDO, président de la CMA Réunion

Pierrick ROBERT, président de la CCI Réunion

Stéphane SANZ, président de la FPI Réunion

**Pour Saint-Barthélemy :**

Thomas GREAU, président de la CEM Saint-Barthélemy

**Pour Saint-Martin :**

Michel VOGEL, président du MEDEF-FIPCOM Saint-Martin

Angèle DORMOY, présidente de la CCI Saint-Martin

**Pour Saint-Pierre et Miquelon :**

Roger HELENE, président du MEDEF et de la FEABTP Saint-Pierre et Miquelon

Delphine DAGORT, présidente de la CACIMA Saint-Pierre et Miquelon

**Pour Wallis et Futuna :**

Otilone TOKOTUU, président de la CCIMA Wallis et Futuna